

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le CES adopte le rapport sur l'inclusion
des jeunes par la culture et renouvelle ses
instances

Douzième session ordinaire

23 février 2012

Le Conseil Economique et Social a tenu sa douzième session ordinaire à Rabat le jeudi 23 février 2012. Cette session a été consacrée à l'élection des représentants des catégories au sein du bureau du Conseil, à l'adoption du projet de rapport et d'avis sur « l'inclusion des jeunes par la culture », ainsi qu'à la présentation et la discussion du projet de rapport sur « l'économie verte : opportunités de création de richesses et d'emplois ».

L'Assemblée Générale du CES a élu les cinq représentants des catégories au sein du bureau du Conseil

L'Assemblée Générale du Conseil Economique et Social, a élu pour l'année 2012, Mme Hakima Himmich, représentant la catégorie des experts et MM Mohamed Dahmani, représentant la catégorie des Syndicats, Ahmed Ouayach, représentant la catégorie des organisations et associations professionnelles, Mohamed Gaouzi, représentant la catégorie des Organisations et Associations œuvrant dans les domaines de l'économie sociale et de l'activité associative, et Khalid Cheddadi, représentant la catégorie Membres es-qualité.

Ce renouvellement des instances du Conseil a été précédé de la présentation du bilan et d'une première évaluation des travaux du conseil, un an après son installation par Sa Majesté le Roi.

L'Assemblée Générale adopte le rapport sur l'inclusion des jeunes par la culture

Dans son rapport, le CES constate, en se basant sur les différentes auditions réalisées et les débats internes entre ses membres, l'absence d'une stratégie culturelle globale qui favorise l'inclusion des jeunes. Cette situation n'a pas permis de valoriser le patrimoine culturel du pays dans sa diversité et sa richesse, ni de développer un projet fédérateur capable de mobiliser le potentiel créatif et artistique des jeunes ou un projet éducatif capable de s'appuyer sur la culture pour consacrer les valeurs de l'effort, de l'initiative et de la citoyenneté. De même, les politiques d'urbanisme n'ont pas accordé toute l'importance qu'il convient au cadre de vie et aux espaces de loisirs et de culture. De fait certaines factions de jeunes se sont retrouvées sans défense face à des mouvements poussant à la marginalisation ou prônant la violence, voire l'embrigadement extrémiste.

Ainsi, afin de promouvoir l'inclusion des jeunes par la culture, le CES met en exergue cinq axes majeurs:

- 1- Donner une place nouvelle à la culture dans notre conscience collective, notamment à travers** l'élaboration d'un projet national culturel, l'adoption d'une approche transversale et contractuelle de la gestion des politiques publiques ayant trait à la jeunesse, l'institution d'une Charte Nationale pour la préservation du patrimoine matériel et immatériel.
- 2- Placer l'inclusion des jeunes par la culture au cœur des politiques publiques,** notamment à travers la valorisation de la région comme cadre de l'action culturelle et artistique, la mise en place d'une politique culturelle cohérente en faveur des jeunes marocains résidents à l'étranger, la promotion du rôle positif des mosquées de proximité, et la promulgation d'une réglementation de l'urbanisme imposant l'humanisation des lieux de vie des populations. .
- 3- Développer la recherche, la formation et la sensibilisation dans le domaine culturel,** notamment à travers la création un observatoire chargé de mener des études de terrain sur l'inclusion des jeunes par la culture, le développement au sein de l'école du potentiel créatif des enfants, l'instauration et le développement de filières de formation dans le domaine de

l'action culturelle, le rapprochement et la complémentarité entre les établissements scolaires et les espaces culturels et artistiques de proximité, l'émergence d'un star system qui encourage les talents et en fait une référence pour les jeunes, la promotion de l'éducation des jeunes par les pairs.

- 4- Restructurer le secteur de la culture, pour répondre aux exigences du projet culturel national notamment à travers le développement d'un réseau de complexes multimédia de différentes tailles, la rationalisation de l'organisation des festivals régionaux, la diversification des sources de financement et la construction de partenariats entre les autorités publiques, le secteur privé et les associations culturelles et de jeunes.
- 5- Adopter une stratégie claire pour le développement d'une offre culturelle numérique nationale reposant sur la promotion de l'investissement dans la culture numérique, le développement de sites Internet thématiques, le développement de musées numériques et la création d'une instance indépendante de régulation et normalisation de l'usage d'internet.

Enfin, lors de cette session les membres du Conseil ont examiné le projet de rapport sur l'économie verte présenté par la commission permanente chargée des affaires de l'environnement et du développement régional. Ce rapport évalue les expériences internationales de migration vers une économie verte et en tire des enseignements pour notre pays. Il analyse également les programmes initiés dans quatre secteurs clés de l'économie verte, à savoir: les énergies renouvelables; l'efficacité énergétique; l'assainissement et l'épuration des rejets liquides et la gestion des déchets solides ménagers et propose des recommandations permettant de maximiser l'impact de ces programmes sur la protection de l'environnement et sur la création de richesses nationales et d'opportunités d'emploi.